



## **DÉCISION N°45/2026**

### **OBJET : CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHATEAUNEUF- SUR-LOIRE ET L'ASSOCIATION PROTECTION CIVILE POUR LA PRESTATION « POSTE DE SECOURS » LORS DE LA FETE DES RHODODENDRONS**

Madame le Maire de la Commune de Châteauneuf-sur-Loire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23, et sa partie réglementaire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° DEL-19-2026 en date du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoirs donnés par le Conseil Municipal à Madame le Maire,

**Considérant** qu'en application du quatrième de cette délibération, Madame le Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et de 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la proposition de convention n°2026068 du 20/02/2026 de l'Association de Protection Civile du Loiret pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors de la Fête des Rhododendrons les 22, 23 et 24 mai 2026,

**Vu** les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

### **DECIDE**

**Article 1** : de conclure avec l'Association de Protection Civile du Loiret, dont le siège social est situé 804 rue de Gautray – 45590 Saint Cyr en Val représentée par Madame Lucie GOHIN en qualité de présidente, une convention pour assurer la prestation « Poste de secours » lors de la Fête des Rhododendrons, le 22 mai 2026 de 19h00 à 23h00 et les 23 et 24 mai 2026 de 15 h à 00 h.

**Article 2** : Le montant de la prestation est fixé à 1551,90 €. L'association n'est pas assujettie à la TVA.

**Article 3** : de signer tous les documents se rapportant à ce contrat ainsi que les éventuelles modifications en cours d'exécution.

**Pour copie conforme.**

Fait à Châteauneuf-sur-Loire,  
Le 23 avril deux mille vingt-six  
Le Maire,  
**Florence GALZIN**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité,  
Le caractère exécutoire du présent acte.

Le Maire,  
**Florence GALZIN**

Signé par :  
Florence GALZIN  
Date : 28/04/2026  
Qualité : Maire